



# Assemblée générale

Soixantième session

**100<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 11 septembre 2006, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Points 46 et 120 de l'ordre du jour (suite)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

### Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste une question à examiner au titre de ces points à l'ordre du jour, qui concerne la réforme du Conseil économique et social. Bien qu'il n'ait pas été possible de terminer, vendredi, les négociations sur le renforcement du Conseil économique et social, je crois comprendre que des progrès importants ont été accomplis et que les délégations sont prêtes à continuer leurs délibérations au cours de la prochaine session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, rappelant les paragraphes 155 et 156 de la résolution 60/1 du 16 septembre 2005, décide de poursuivre l'examen de cette question pendant la partie principale de la soixante et unième session?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Coprésidents, l'Ambassadeur Diarra, du Mali, et l'Ambassadeur Verbeke, de la Belgique, de tout leur travail ardu sur

cette question l'année dernière. Je voudrais aussi remercier M. Carlos Ruiz Massieu Aguirre, du Mexique, pour avoir facilité les débats au cours des dernières semaines.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 46 et 120 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Points 19 à 25 de l'ordre du jour

### Question de Chypre

### Agression armée contre la République démocratique du Congo

### Question des îles Falkland (Malvinas)

### La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

### L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

### Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



**Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée avait décidé d'inscrire les points 19 à 25 à l'ordre du jour de la soixantième session, conformément au paragraphe 4 b) de l'annexe à la résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que ces points resteront inscrits à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre.

En conséquence, ces points ont été inscrits au projet d'ordre du jour de la soixante et unième session.

**Point 40 de l'ordre du jour** (*suite*)

**La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixantième session. Les membres se souviendront également qu'à la 98<sup>e</sup> séance plénière, le 7 septembre 2006, l'Assemblée a adopté la résolution 60/285.

Je crois comprendre que l'auteur de cette question a demandé qu'elle soit inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante et unième session.

Je donne la parole à la représentante de l'Arménie.

**M<sup>me</sup> Aghajanian** (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie se dissocie du consensus sur la décision de transférer l'examen du point 40 à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Il y a près de deux ans, ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sous le prétexte de l'urgence. À l'époque, l'Arménie s'était opposée catégoriquement à son inscription à l'ordre du jour, déclarant clairement que toutes les allégations avancées contre l'Arménie étaient fausses et non fondées. Après l'envoi dans la région d'une mission d'enquête de l'Organisation pour

la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), il s'est avéré que la déclaration de l'Arménie était exacte.

L'Arménie participe, et a toujours participé, aux négociations menées dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE et est prête à travailler de façon constructive avec les Coprésidents, la France, la Russie et les États-Unis, pour trouver une solution globale au conflit du Haut-Karabakh. Nous pensons que le Groupe de Minsk de l'OSCE constitue le cadre le plus efficace pour tenter de régler ce conflit.

L'Arménie a déclaré précédemment qu'elle était opposée à toute motion qui ferait dérailler le processus de paix et pourrait donner lieu à des processus parallèles. À cet égard, nous constatons avec tristesse que l'Azerbaïdjan, notre partenaire à la table des négociations, s'efforce de garder le point ouvert, en le transférant à la soixante et unième session, ce qui est à la fois inutile et contreproductif.

Nous rappelons à l'Assemblée générale que l'Arménie négocie au nom du Haut-Karabakh dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE, parce que l'Azerbaïdjan refuse de négocier directement avec les autorités du Haut-Karabakh. Toute exploitation de ce fait par l'Azerbaïdjan dans les organisations internationales aura comme résultat le retrait de l'Arménie du processus de négociation.

L'Arménie était opposée à l'inscription du point intitulé « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés » à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session. L'Arménie était contre le transfert de ce point à l'ordre du jour de la soixante et unième session. En conséquence, l'Arménie se dissocie de la décision de transférer le point 40, « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés », à l'ordre du jour de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question dans le projet d'ordre du jour de la soixante et unième session?

*Il en est ainsi décidé.*

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 118 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 119 de l'ordre du jour****Renforcement du système des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixantième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question à la soixante et unième session et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante et unième session?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 119 de l'ordre du jour.

**Point 126 de l'ordre du jour****Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixantième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question à la soixante et unième session et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante et unième session?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour.

**Point 141 de l'ordre du jour****Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le

20 septembre 2005, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixantième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question à la soixante et unième session et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante et unième session?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 141 de l'ordre du jour.

**Point 154 de l'ordre du jour****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixantième session. Je rappelle également aux membres que, par sa décision 59/567 du 12 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire au projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session, étant entendu que, sans créer de précédent, cette question subsidiaire relèverait à nouveau de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres », qui a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante et unième session, conformément à la résolution 55/285 de l'Assemblée générale en date du 7 septembre 2001.

Ainsi, le point 154 de l'ordre du jour a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session en tant que point subsidiaire du point intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres ».

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 154 de l'ordre du jour.

**Point 160 de l'ordre du jour****Suite à donner aux recommandations concernant la gestion administrative et le contrôle interne de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 63<sup>e</sup> séance plénière, le 15 décembre 2005, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixantième session.

**M<sup>me</sup> Chassoul** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : S'agissant du point 160 de l'ordre du jour, la délégation costa-ricienne demande qu'il soit maintenu à l'ordre du jour de la soixante et unième session. Comme nous le savons tous, l'inscription de ce point à l'ordre du jour s'est faite sur l'initiative du Ministre des affaires étrangères de mon pays, que j'ai consulté et qui m'a demandé de solliciter son maintien à l'ordre du jour. C'est une question à laquelle le Costa Rica souhaite donner suite.

Je m'excuse de ce que cette demande n'ait pas été faite par écrit. Ce document nous est parvenu assez tardivement, et je viens seulement d'apprendre à l'instant qu'il figurait au programme d'aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Cela ne nous avait pas été signalé avant le début de la séance. Toutefois, nous prenons note de cette remarque et nous la transmettrons à la nouvelle Présidente de l'Assemblée générale.

**M. Yáñez-Barnuevo** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation espagnole, je tiens à appuyer la demande formulée par la délégation costa-ricienne à propos du point 160 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. En effet, comme ce point n'a pas pu faire l'objet d'un examen adéquat au cours de la présente session, nous espérons avoir l'occasion de l'examiner au cours de la prochaine session, la soixante et unième.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler à toutes les délégations, mais avant tout au Secrétariat, la nécessité de pouvoir disposer au moment voulu d'un document dans toutes les langues officielles, sachant que le texte du rapport de la Commission Volcker n'est disponible qu'en anglais. Pour examiner cette question de façon adéquate, il serait nécessaire de disposer d'un document dans toutes les langues officielles.

Je tiens à souligner que ma délégation ne demande pas que l'ensemble des rapports et tous leurs annexes soient traduits dans toutes les langues officielles. Il serait suffisant de disposer d'un résumé approprié et complet, comprenant l'essentiel des éléments nécessaires pour débattre correctement de cette question.

**M. Al-Istrabadi** (Iraq) (*parle en anglais*) : Je tiens à joindre ma voix et celle de ma délégation à l'appui de la déclaration faite par la représentante du Costa Rica et de la déclaration du représentant de l'Espagne au sujet de la traduction.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Bureau examinera probablement cette demande au début de ses travaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 160 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Points de l'ordre du jour restant à examiner au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent pendents pour ce qui est de leur examen par l'Assemblée générale à sa soixantième session : points 14, 15, 41, 44, 49, 54 b) et c), 55 a), 71 b), 72, 73 a), 97 i), 108, 112 a), 114, 121 à 125, 127 à 140 et 142 à 152. Comme les membres le savent, tous ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixantième et unième session, à l'exception du point 54 b), intitulé « Science et technique au service du développement »; du point 72, intitulé « Mémoire de l'Holocauste »; du point 123, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 »; et du point 146, intitulé « Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de ces points pour la présente session?

*Il en est ainsi décidé.*

## Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : La soixantième session de l'Assemblée générale touche à sa fin. L'année écoulée aura été une année de trouble, marquée par des événements dramatiques dans le monde. Des conflits ont éclaté, causant d'énormes pertes en vies humaines. D'immenses catastrophes naturelles ont semé le chaos et la destruction. Le terrorisme nous a encore frappés pendant que la pauvreté, la maladie et la détérioration de l'environnement, calamités silencieuses, ont continué de sévir.

Il y a également eu des faits positifs. Le nombre des conflits a diminué. Des millions d'enfants ont reçu une instruction. La démocratie et le respect des droits de l'homme ont remporté quelques victoires. Cela dit, les tendances ne sont pas claires. L'espoir le dispute au désespoir. La justice côtoie les injustices, et perdre la vie est aussi courant que sauver des vies.

Aujourd'hui, le multilatéralisme est rudement mis à l'épreuve. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont de dimension mondiale et exigent des solutions mondiales. La question est de savoir si nous avons la volonté collective de nous unir dans l'intérêt général. La question est de savoir si le système multilatéral, en premier lieu l'ONU, peut se montrer à la hauteur.

Une chose est incontestable : nous travaillons d'arrache-pied. Nous avons tenu un nombre incalculable de réunions, transparentes et ouvertes à tous. Nos travaux ont eu pour point de départ l'ambitieux et vaste document issu du sommet mondial de 2005, lui-même inspiré du très perspicace rapport du Secrétaire général, « Dans une liberté plus grande », qui prône d'avancer simultanément dans les trois domaines fondamentaux que sont la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Il est incontestable, je pense que les membres en conviendront, que ce document contient une longue liste de choses à faire.

Qu'avons-nous accompli? Cette année, nous avons créé deux nouvelles institutions de l'ONU. La première, la Commission de consolidation de la paix, aidera les pays se remettant du fléau de la guerre à établir la stabilité et une paix durable. La communauté internationale ne tournera plus le dos une fois les combats terminés. Les membres doivent être fiers de ce que cette Assemblée générale a adopté la résolution

portant création de la Commission de consolidation de la paix avant la fin de l'année 2005, soit quelques mois seulement après le sommet mondial. À présent, il est enfin temps de passer à l'action sur le terrain, d'abord au Burundi et en Sierra Leone. Je prie instamment tous les membres d'y mettre autant de zèle que lors de la mise en place de la Commission en décembre dernier.

La deuxième institution nouvelle créée est le Conseil des droits de l'homme. Lui aussi doit à présent faire ses preuves. J'ai la ferme conviction que nous avons créé un Conseil capable de réaliser des avancées concrètes dans la défense et la promotion des droits de l'homme. Les travaux du Conseil devraient avoir une portée véritablement universelle. Désormais, pour la toute première fois, le bilan de chaque pays du monde en matière des droits de l'homme sera passé en revue. Il n'y aura aucune sélection politique et nulle part où se cacher.

Cette année, nous avons également convenu d'une importante résolution sur le développement, conçue pour donner l'impulsion maximale à la réalisation des engagements pris en 2005. J'invite chacun à prendre soigneusement note de cette résolution et à y donner suite avec énergie.

Sachant que l'opinion publique des pays du Nord est davantage sensibilisée au problème de la pauvreté, que l'aide est plus efficace que jamais et qu'un si grand nombre de gouvernements du Sud se sont engagés à améliorer la vie des populations, notre génération a une occasion unique d'en finir avec la pauvreté. Nous ne devons pas nous dérober à cette responsabilité. Il y va de l'intérêt de chacun et c'est une question de décence humaine.

Cette année, nous avons également avancé dans les domaines de l'environnement et de la réforme de l'Organisation, concernant la réforme du Secrétariat et de la gestion, notamment la révision des mandats. Nous avons compris qu'une ONU forte était dans notre intérêt à tous. Par ailleurs, nous avons adopté une importante résolution sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Vendredi dernier, nous avons tous donné notre adhésion à une stratégie antiterroriste. Il s'agit d'un plan d'action concret. Il est véritablement d'actualité et répond aux appels désespérés lancés depuis les quatre coins du monde. En l'adoptant, nous avons clairement montré que nous assumions notre responsabilité d'agir de concert pour venir à bout du fléau du terrorisme.

Dans le même temps, nous avons montré que l'Assemblée générale était capable d'agir avec autorité face à l'une des plus graves menaces mondiales qui pèsent sur la communauté internationale.

En ce 11 septembre 2006, à New York City, je suis sûr de me faire l'interprète de tous en rendant hommage à l'ensemble des victimes des événements tragiques survenus il y a cinq ans ainsi qu'aux milliers de personnes qui ont été victimes du terrorisme partout dans le monde, avant et après cette tragédie.

Le travail que nous accomplissons ici, à l'ONU, doit également réussir l'épreuve du terrain. Autrement dit, en quoi les décisions que nous prenons ici vont-elles améliorer la situation des personnes concernées sur le terrain, qui souffrent et ont besoin de notre aide?

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires veillera à ce que plus jamais les survivants de catastrophes ne périssent pendant que le système international s'emploie à lever des fonds. À présent, nous disposons d'un moyen de faire en sorte que les ressources soient disponibles dès que la catastrophe frappe. Un autre résultat majeur de cette session réside dans l'accord sur les améliorations à apporter en vue de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel associé dans les opérations menées sur le terrain par les Nations Unies.

De plus, nous pouvons être fiers du nouvel élan que la réunion de haut niveau tenue en mai et juin a imprimé à la lutte contre le VIH/sida. Ce faisant, nous avons considérablement changé la donne face à une pandémie qui compromet fortement les chances de développement de nombreux États Membres. Toute aussi gratifiante a été l'issue, obtenue un soir très tard dans la salle de conférence 3, des négociations sur le projet de Convention sur les droits et la dignité des personnes handicapées, lesquelles représentent un dixième de la population mondiale.

Certaines réformes sont toujours en chantier. Les travaux se poursuivent en vue d'un accord sur l'importante question qu'est le renforcement du Conseil économique et social. Je prie instamment les membres de conclure les travaux sur ce point du document issu du sommet mondial au début de la prochaine session.

La réforme du Conseil de sécurité est elle aussi inachevée. Comme nous le savons tous, elle représente un aspect essentiel, mais complexe, de la réforme de

l'ONU. Le débat que nous avons tenu en juillet a, de mon point de vue, donné à nos travaux un tour nouveau, plus positif et sobre, et a fait naître l'espoir de voir des progrès. Il est crucial que l'organe central de l'ONU soit efficace et qu'il soit considéré comme légitime et représentatif de la communauté internationale.

Enfin, la reconnaissance, dans le document issu du sommet mondial, de la responsabilité de protéger a constitué une avancée historique. Nous, les États Membres, devons maintenant nous montrer à la hauteur. De l'époque antérieure à la création de l'ONU, nous ne devons jamais oublier l'Holocauste, tandis que, depuis sa création, nous avons assisté sans rien faire aux horreurs du Cambodge, du Rwanda et de Srebrenica. La même tragédie ne doit pas arriver au peuple du Darfour ou nulle part ailleurs. La responsabilité de protéger doit passer de la parole aux actes.

En septembre dernier, j'ai fait remarquer que le document issu du sommet mondial serait jugé au regard des efforts déployés cette année pour l'appliquer. Je crois que nous avons rendu justice au document, mais les problèmes autour desquels nos dirigeants n'avaient pas réussi à s'entendre n'ont pas disparu, bien au contraire. Les questions de la non-prolifération et du désarmement ainsi que le besoin impérieux de rendre les échanges mondiaux plus équitables nous ont donné cette année du fil à retordre. J'engage vivement l'ensemble des membres à redoubler d'efforts pour apporter un regain d'énergie au règlement de ces défis.

Cela dit, je voudrais dire, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale, que, tout compte fait, nous pouvons être satisfaits de ce que nous avons accompli ensemble. Le bilan de la soixantième session de l'Assemblée générale est positif. À mon avis, les membres ont revitalisé l'Assemblée générale grâce à leur enthousiasme et à leur aptitude à prendre des mesures vigoureuses et décisives.

Néanmoins, je le répète, notre travail n'est pas fini. De nombreux points de l'ordre du jour de la réforme relèvent d'un long processus. Nous devons faire des efforts supplémentaires pour que les organes principaux de l'ONU fonctionnent avec efficacité et en harmonie les uns avec les autres, de même que nous devons faire en sorte qu'au sein même du système des Nations Unies, ainsi qu'avec tous les acteurs

extérieurs, nous travaillions ensemble avec une plus grande efficacité, aussi bien au Siège que sur le terrain. Nous devons reconnaître et exploiter le formidable potentiel des organisations régionales, du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales. Nous devons simplement nous rappeler que le mot « ensemble » a plus de force que le mot « seul ».

Il n'y a pas moins de tensions dans le monde en septembre 2006 qu'il y en avait en 2005. Au cours des deux derniers mois, nous avons assisté à une recrudescence des tensions et de la violence au Moyen-Orient. Il nous faut comprendre l'inutilité de l'affrontement militaire et reconnaître qu'il est nécessaire et urgent de trouver des solutions politiques.

Plus que jamais auparavant, il nous faut également nous concentrer sur l'absence sous-jacente de dialogue entre les civilisations, les cultures et les nations. Il est évident qu'il est nécessaire qu'il y ait une compréhension plus profonde, une connaissance plus large et davantage de respect mutuel entre les différentes parties de la communauté mondiale. Ce manque de compréhension, de connaissance et de respect est à l'origine d'un grand nombre des problèmes d'aujourd'hui. Nous devons nous attaquer fermement à ces questions et accepter que, ce faisant, nous ayons à faire face à des questions fondamentales relatives au conflit, à la pauvreté, aux injustices et à l'indignité humaine.

Bien sûr, l'Organisation des Nations Unies ne prétend pas être capable de régler ces problèmes seule. L'Organisation des Nations Unies n'est pas une panacée ni un remède ou un médicament universel. En ce qui concerne certaines de ces questions, nous avons montré la voie à suivre. Les critiques de l'Organisation des Nations Unies ne se sont pas tus – et à raison, lorsqu'il s'agit de montrer du doigt les conflits qui persistent, les massacres, la faim et les menaces mondiales. Mais, à plusieurs reprises au cours de cette année, nous avons vu des États Membres de toutes les régions se tourner vers l'Organisation des Nations Unies pour rechercher des solutions multilatérales, des solutions communes. Ils l'ont fait malgré les suspicions et le manque de confiance si évidents dans le monde, et malgré le fait que les États Membres ont souvent des priorités très divergentes. À de nombreuses reprises au cours de cette session, les États ont transcendé les intérêts nationaux pour s'attacher aux intérêts

internationaux. Je leur en suis profondément reconnaissant.

Nous avons donc peut-être réussi, à plusieurs égards, l'épreuve du multilatéralisme. Pour cela, je veux vous remercier chaleureusement, vous les représentants des États Membres, vous les membres du Bureau, vous les Vice-Présidents de l'Assemblée générale, vous les Présidents des grandes commissions et vous les Coprésidents et les facilitateurs des négociations sur la réforme. Sans votre travail dévoué et compétent, je n'aurais rien à présenter aujourd'hui. Je veux également remercier le Secrétaire général Kofi Annan de son attachement sans faille aux principes et aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir initié et appuyé le processus de réforme et, à titre personnel, de son amitié au cours de ces nombreuses années. Ma gratitude va également au Secrétariat – en particulier au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et au Secrétaire général adjoint Chen, qui est à mes côtés – ainsi qu'à la grande famille des Nations Unies. Ma reconnaissance va également aux nombreux représentants de la société civile et à la communauté des organisations non gouvernementales, qui sont de si grands défenseurs d'une Organisation des Nations Unies forte et de la solidarité internationale : nous avons davantage besoin de cela.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, je veux exprimer ma reconnaissance sans limite et mes vifs remerciements à la grande équipe de mon Bureau, qui est en effet un microcosme de l'Organisation des Nations Unies. Son dévouement, littéralement jour et nuit, pendant toute cette année cruciale pour l'Organisation des Nations Unies est allé au-delà à la fois des lois régissant le travail et du devoir normal des fonctionnaires internationaux.

Je souhaite également saisir cette occasion pour souhaiter une bienvenue des plus chaleureuses à mon successeur à la présidence, S. E. M<sup>me</sup> Haya Rashed Al-Khalifa. Elle est une avocate accomplie et une diplomate expérimentée et elle croit beaucoup en l'Organisation des Nations Unies. Elle est également la première femme à occuper le poste de président de l'Assemblée générale depuis 1969. Il était temps, je pense que tout le monde en conviendra. Je sais que tous les membres lui offriront les mêmes coopération et amitié dont j'ai eu la chance de jouir.

Pour terminer, je dirais « Bravo ». Mais, une fois encore, n'oublions pas qu'un travail important nous attend. Beaucoup de choses sont en jeu : notre sécurité commune, le bien-être de tous, la qualité de nos vies individuelles et, en fait, la qualité du patrimoine que nous léguerons aux générations futures sur la planète Terre. Pour tout cela, l'Organisation des Nations Unies et un bon multilatéralisme nous sont indispensables à tous. Il faut se souvenir que l'Organisation des Nations Unies ne peut qu'être aussi efficace que le veulent ses États Membres.

Ainsi, je dis aux membres, bien que vous soyez peut-être las, ne chanceliez pas. Les réformes de cette année étaient sans précédent, mais elles n'ont pas été suffisantes. Avons-nous maintenu vivace le rêve d'une Organisation des Nations Unies qui peut répondre aux attentes et aux aspirations de nos peuples? Avons-nous rétabli l'Organisation des Nations Unies et la coopération internationale comme meilleur moyen de gérer nos affaires internationales? Nous n'avons fait que commencer. La véritable épreuve n'a pas eu lieu cette année ou l'année dernière; la véritable épreuve, ce sont les années à venir. Nous attacherons-nous à régler les questions les plus difficiles de toutes et à assurer le suivi de ce que nous avons déjà accompli? Se souviendra-t-on de la soixantième session comme d'une période temporaire d'activité intense ou comme du début d'une renaissance?

Si nous nous sentons un peu intimidés au moment d'aborder l'année qui nous attend, nous pouvons puiser l'inspiration auprès de mon compatriote Dag Hammarskjöld, qui a dit dans un de ses « Jalons » :

« C'est au moment où la lumière du matin devient la lassitude de midi, au moment où, tendus, les muscles des jambes frémissent, au moment où la route paraît interminable et où, soudain, rien ne va comme tu l'avais voulu – c'est alors que tu n'as pas le droit d'hésiter ».

Je vous remercie de tout ce que vous avez fait cette année. Dans l'intérêt de nos peuples, n'hésitez pas, au moment où vous portez la flamme du multilatéralisme dans ce monde troublé et incertain.

#### **Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous arrivons à la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant à la tribune la Présidente élue de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, S. E. l'Ambassadrice Haya Rashed Al-Khalifa, pour lui transmettre le marteau.

*M<sup>me</sup> Haya Rashed Al-Khalifa est escortée à la tribune.*

*La séance est levée à 11 h 5.*